

Compte rendu de la séance du 01 octobre 2021

Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2020
Groupement de commande d'ordinateur portable subventionnable à 80%
Colis ou bon d'achat pour les plus de 65 ans
Noël des enfants
Eclairage public

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 (DE 2021 021)

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Groupement de commande "pack télétravail" matériel informatique et logiciel (DE 2021 022)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

Dans le cadre du plan de relance européen (REACT EU), nous pouvons obtenir 80 % de subvention (sur le H.T) pour des achats numériques qui favorisent le télétravail (acquisition de PC portables, outils de travail à distance, logiciel en mode Saas).

La communauté de communes réalisera l'investissement sur la base du "pack Mairie", financera les acquisitions et la commune remboursera le coût résiduel.

Le pack mairie comprend 1 ordinateur portable DELL, 1 station d'accueil, 1 écran 24 pouces DELL, 1 clavier et 1 souris sans fil, 1 sacoche, 1 forfait récupération et installation des données et 1 antivirus pour un coût prévisionnel de 1500 € H.T avant subvention.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité le projet de groupement de commande.

Colis ou bons d'achat pour les plus de 65 ans :

Monsieur le maire expose les 2 possibilités pour le Noël des Aînés : colis de Noël ou bons d'achats.

Vu la situation sanitaire, l'an dernier nous avons choisi les bons d'achats.

Cette année, le conseil municipal opte pour les colis de Noël.

Noël des enfants :

Concernant le Noël des enfants de 13 ans et moins, un cadeau d'une valeur de 25 € offert par la commune avec la possibilité de rajouter 7 € dans le magasin de jouets sélectionné.

Le goûter de Noël aura lieu le samedi 18 décembre 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Éclairage public :

L'extinction de l'éclairage public à 21h30 semble un peu prématurée, Monsieur le maire propose 22h.

Rappeler l'entreprise Leclere pour vérification des lampadaires.

Monsieur le Maire,
Frédéric LIEBENS.